



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Division des Ressources Humaines

CONCOURS DIRECT DES CONTROLEURS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité Sénégalaise ;
- être âgé de 20 ans au moins et de 30 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être de constitution robuste et reconnu apte à un service actif de jour et de nuit ;
- avoir une taille de mètre 70 au moins pour les candidats de sexe masculin et 1 mètre 60 au moins pour le sexe féminin ;
- posséder une acuité visuelle au moins égale à 15/20ème. La correction par verre de l'acuité visuelle n'est pas admise ;

Le dossier de candidature pour le concours direct comprend :

- une demande manuscrite adressée au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Une enveloppe timbre grand format (28 X 36) portant adresse complète du candidat plus un timbre de 400 francs ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'identité numérisée ne datant pas de plus de 10 ans ;
- une photocopie légalisée ou une copie certifiée conforme à l'original
- du Baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- un extrait de naissance ou du jugement supplétif datant de moins de six (06) mois ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;

- un certificat de bonne vie et 1noeurs datant de moins de trois (03) mois;
- une photocopie légalisée ou une copie certifiée conforme à l'original de la Maitrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- un certificat de visite et de contre visite mentionnant la taille et l'acuité visuelle, **délivré par un médecin militaire**, datant de moins de trois (03) mois ;

NB : Pour les candidats au concours direct d'élèves Inspecteurs et Contrôleurs, déposer respectivement un certificat d'authentification du diplôme, une attestation spéciale si les attestations délivrées dépassent trois (03) ans.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés aux lieux ci-après, selon le lieu de résidence des candidats :

- Direction de l'Administration pénitentiaire pour la Région de Dakar;
- Ecole nationale d'Administration pénitentiaire ;
- Dans les établissements pénitentiaires régionaux pour les autres régions:

Maison d'Arrêt et de Correction de Thiès ;

Maison d'Arrêt et de Correction de Diourbel ;

Maison d'Arrêt et de Correction de Saint-Louis

;Maison d'Arrêt et de Correction de Louga

Maison d'Arrêt et de Correction de Kaolack ;

Maison d'Arrêt et de Correction de Fatick ;

Maison d'Arrêt et de Correction de Kaffrine ;

Maison d'Arrêt et de Correction de

Tambacounda;Maison d'Arrêt et de Correction

de Matam ; Maison d'Arrêt et de Correction de

Kedougou ; Maison d'Arrêt et de Correction de

Ziguinchor ; Maison d'Arrêt et de Correction de

Kolda ;

Maison d'Arrêt et de Correction de Sedhiou.

NB : Les frais d'inscription s'élèvent à trois mille (3000) francs par dossier de candidature pour les cadres (inspecteurs, Contrôleurs et deux mille (2000) francs pour les surveillants et Surveillantes de prison.

Tout dossier incomplet ou parvenu à la Direction de l'Administration pénitentiaire après le délai imparti sera classé sans suite.

Le Directeur de l'Administration
pénitentiaire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "KB", written over a circular official stamp. The stamp is red and contains the text "REPUBLIQUE DU SENEGAL" at the top and "Direction de l'Administration Pénitentiaire" around the bottom. Below the stamp is a rectangular blue stamp that reads "Colonel Jean Be, 1^{er} rang 80 CANDE".